



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 7 septembre 2018
N° 380

Gérald DARMANIN félicite les douaniers de la Direction régionale d'Amiens pour leurs saisies de plus d'1 tonne de tabac durant l'été

Mobilisés contre le tabac de contrebande, les douaniers de Picardie ont saisi plus d'une tonne de tabac depuis le 1er juin dernier.

Les opérations visant le marché parallèle du tabac se prêtent régulièrement à des actions communes avec les services de la police et de la gendarmerie. Tous les services douaniers de Picardie agissent et les saisies sont régulières tant sur les routes, dans des commerces, à l'aéroport de Beauvais-Tillé mais encore par la vigilance des douaniers sur les réseaux sociaux.

Ainsi, sur la période estivale, plus de 130 kilogrammes de tabac ont été saisis sur des passagers aériens arrivant à l'aéroport de Beauvais-Tillé. Une seule période de contrôle peut s'y traduire par une dizaine d'infractions constatées.

Sur les axes routiers, trois découvertes importantes ont été réalisées :

Le 4 juin dernier, dans le cadre d'un contrôle routier organisé avec la gendarmerie nationale sur l'autoroute A1 dans le sens Lille-Paris, les douaniers des brigades de Nogent-sur-Oise et d'Amiens avaient d'abord saisi 65 cartouches de cigarettes puis 450 cartouches qui devaient être commercialisées dans l'Oise.

Le 22 juin, une opération menée avec les forces de sécurité intérieure se traduisait par la saisie de 670 kilogrammes de tabac à narguilé qui étaient cachés à Creil.

Le 24 juin, une automobile conduite par un ressortissant serbe était contrôlée par la brigade des douanes de Laon. Le véhicule contenait 56 kilogrammes de cigarettes.

Enfin, le 5 septembre dernier, la brigade des douanes d'Abbeville a mis un terme à un commerce de tabac à rouler via le réseau social Facebook. Le vendeur, malgré l'anonymisation proposée par le réseau social, avait pu être identifié et convoqué par la douane.

« Cette multiplication des saisies est le résultat de la forte mobilisation que j'ai demandée à la douane sur cette mission prioritaire qu'est la lutte contre les trafics de tabacs. Il n'y aura aucune tolérance, que ce soit contre les grands réseaux criminels ou les opportunistes qui s'improvisent revendeurs transfrontaliers. Ils opèrent au détriment de la santé des Français, de la politique gouvernementale en matière de réduction du tabagisme et nuisent au réseau des buralistes, seul réseau légal de vente du tabac en France » a rappelé Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics.

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN
Douane

01 53 18 45 03
01 57 53 41 03

presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr
presse@douane.finances.gouv.fr